

Elements de la prévention du crime

Le grand éventail de communications présentées à la conférence représente une profusion d'informations pour les praticiens sur les travaux autour du monde dans le domaine de la prévention du crime. Ce rapport essaie, le plus fidèlement possible, de distiller les messages clefs de ces présentations et de les regrouper autour de thèmes pertinents. Cette section est donc divisée en huit parties, articulées autour d'éléments spécifiques nécessaires pour mettre au point un programme complet de prévention du crime. Il est évident que certains sujets pourraient tomber aussi bien dans une catégorie que dans une autre. Nous avons essayé d'identifier l'agence centrale responsable de l'application - gouvernement, organisation locale ou autre groupe - et nous avons classé chaque présentation en conséquence. Ce procédé ne sera jamais complètement objectif car de nombreux sujets comme, par exemple, celui des victimes, courent à travers plusieurs organisations différentes ou étapes d'un programme de prévention du crime. Les taux ou les modes de victimisation sont un élément important du rassemblement des renseignements, mais les victimes peuvent également être considérées comme tombant sous la responsabilité du gouvernement sur les plans nationaux ou locaux ou des communautés.

Les huit éléments qui ont été identifiés d'après les communications de la conférence comme étant essentiels à la mise au point et à l'exécution d'un programme de prévention du crime sont: les renseignements sur le crime et recueil des données; facteurs contribuant à la violence; le rôle du gouvernement dans la prévention du crime; le rôle de la police dans la prévention du crime; le rôle des collectivités locales dans la prévention du crime; le rôle des communautés dans la prévention du crime; le rôle des partenariats dans la prévention du crime; et le contrôle et l'exécution. Les résumés des présentations, regroupés selon ces éléments, suivent ci-dessous.

PARTIE 1: RENSEIGNEMENTS SUR LE CRIME ET

RECUEIL DES DONNÉES

Pour réussir, les programmes de prévention du crime doivent reposer sur des renseignements sur les secteurs et les personnes visés. Parmi les renseignements importants à cet égard sont, entre autres, l'identité des personnes qui risquent de tomber dans la délinquance; l'identité des personnes qui risquent d'en être les victimes (c'est-à-dire les groupes fragiles); l'environnement urbain; les initiatives du gouvernement, des collectivités locales et des communautés; les facteurs qui contribuent à la fréquence ou à la gravité des délits violents (par exemple, la culture de la violence et des armes à feu); et la façon dont les communautés vivent le crime. Tous ces renseignements, pour n'en citer que quelques-uns, constituent le fondement des programmes de prévention du crime. Cette partie regroupe les présentations de la conférence traitant de ce sujet.

RECUEIL DES DONNÉES

Antoinette Louw, Institute for Security Studies, Afrique du Sud

Les initiatives de prévention du crime doivent reposer sur les données précises du problème et aussi tenir compte des initiatives en cours pour faire baisser la criminalité. Un facteur clef dans le rassemblement des renseignements est de pouvoir les puiser auprès d'autant de sources possibles au sein-même des communautés. Les audits du crime permettent d'apporter des réponses à des questions spécifiques tels que l'étendue du crime, les quartiers où il a lieu, les gens touchés, le profil des victimes, le profil des criminels et l'environnement dans lequel ont lieu les délits. Comme les statistiques de la police ne fournissent qu'une partie de ces renseignements, il est essentiel de recourir à d'autres sources, tels que des agences d'aide aux victimes, des entreprises de sécurité privées, des observatoires police-communauté (OPC) et des groupes de femmes. Les enquêtes auprès des victimes sont une autre source importante de données car elles font ressortir les perceptions du public et peuvent aider à définir l'étendue et le risque du crime et les sentiments d'insécurité qui en découlent.

Il est préférable d'entreprendre l'audit avant l'enquête auprès des victimes car cela permet de réaliser des interrogations ciblées et d'adapter l'enquête pour répondre aux besoins de chaque quartier ou zone. Les enquêtes auprès des victimes ont leurs limites car elles ne permettent pas de recueillir des données sur tous les aspects du crime, particulièrement en ce qui concerne les violences contre les femmes (agressions domestiques et sexuelles), les délits dont sont victimes les jeunes et les enfants et les informations sur les délinquants actuels et potentiels.

Les enquêtes auprès des victimes peuvent aider à choisir des programmes de prévention du crime en fournissant des renseignements sur les catégories des victimes les plus touchées, les circonstances des crimes, les besoins des victimes et les services d'aide qui leur sont destinés. Elles mettent aussi en relief les perceptions de la communauté sur l'efficacité des forces publiques et sa réponse face à certains types d'interventions. Ces renseignements peuvent aider à réconcilier les pressions politiques et le besoin réel de réduire la criminalité.

Patti Pearcey, British Columbia Coalition
for Safer Communities, Canada

La British Columbia Coalition for Safer Communities est en train de développer un outil qui aidera les communautés à se faire une image plus claire des liens entre les problèmes sociaux et les facteurs qui contribuent à la criminalité. Après plusieurs années d'études et de travaux sur des plans de sécurité communautaires, nous avons conclu qu'il était d'importance capitale pour une communauté de se faire une image complète et exacte de ses dynamiques, car cela représente une étape clef dans l'élaboration d'une stratégie efficace de sécurité communautaire. Il est également essentiel de fournir aux communautés les moyens de faire le lien entre la criminalité et des facteurs tels que le chômage, l'insalubrité des logements, la consommation des stupéfiants, les maltraitements sexuels, les inégalités, la pauvreté, l'analphabétisme et le racisme.

Cet outil est le résultat direct de nos travaux parmi les

communautés isolées du nord de la Colombie Britannique, où une partie de la population vit dans des conditions qui ressemblent plus à celles des pays en voie de développement. Bien que nous étions conscients du rôle que jouaient les facteurs sociaux dans la délinquance au sein de ces communautés, nous manquions de renseignements sur ces facteurs sous une forme utile pour la communauté.

L'établissement et l'analyse des liens entre les données démographiques des communautés et les données sur la criminalité permet aux communautés de se faire une image plus claire des liens entre les problèmes sociaux et les facteurs du crime. Une cartographie sociale de la communauté met en relief les données dont celle-ci a besoin pour comprendre la cause profonde des problèmes qu'elle subit et lui permet ainsi de mettre en œuvre des solutions adaptées.

Tout ceci est facile à dire, mais moins facile à réaliser. Le rassemblement des données s'est révélé plus difficile que prévu. La communauté avait comme tâche le rassemblement de données démographiques tels que le sexe, la culture, l'âge et le niveau socio-économique, le chômage, le taux de réussite scolaire secondaire, le taux d'analphabétisme, la pauvreté, les grossesses parmi les filles mineures, l'état des logements et la densité démographique. Malheureusement, même après le rassemblement de toutes les données, il était souvent presque impossible d'en tirer une signification quelconque car les données étaient rarement rassemblées de façon uniforme dans le temps et dans l'espace. Il n'était également pas toujours possible d'obtenir des données comparatives pour contextualiser les données locales, par exemple, quand il s'agissait de situer les taux de pauvreté locaux par rapport aux tendances provinciales et/ou nationales.

En deuxième lieu, il n'était pas toujours aussi très utile de rassembler les renseignements sur des communautés et de simplement les présenter comme un ensemble brut de statistiques, et ceci pour deux bonnes raisons: quand elles ont été confrontées à des données qui les dépeignaient de façon négative, les membres de la communauté ont naturellement réagi de manière défensive; et l'on nous a fait savoir que la façon dont celles-ci étaient présentées pouvait être accablante et

intimidante, particulièrement pour des personnes n'ayant qu'une expérience limitée des statistiques.

Le défi a été de faire de ce manuel un outil efficace, accessible et adapté au lecteur pour les communautés engagées dans la cartographie du crime et des facteurs sociaux. Le meilleur moyen est de travailler de concert avec les communautés dans des exercices de cartographie collaboratifs en utilisant l'outil pour former les membres de la communauté au rassemblement, à la cartographie et à l'analyse des renseignements clefs sur les facteurs sociaux et les données du crime.

Il est préférable de démarrer le processus en examinant des délits moins graves, comme les infractions contre les biens. Commencer avec un sujet sensible, comme les agressions contre les femmes, pourrait pousser la communauté au reniement. Une fois que la criminalité est analysée en termes de qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi, d'autres questions sont soulevées, et d'autres liens sont établis.

Enfin, il est important de contextualiser les renseignements en prenant, par exemple, des données sur les taux de réussite scolaires et en démontrant comment ceux-ci pourraient être liés à la délinquance qui sévit au sein de la communauté. Les informations pourraient inclure plusieurs parmi les facteurs qui contribuent à l'interruption précoce de la scolarité, et les programmes qui se sont avérés efficaces pour prolonger la scolarité des jeunes.

Anna Mtani, Programme Villes plus sûres de Dar es Salaam, Tanzanie

Des expériences internationales ont démontré que des programmes de prévention du crime coordonnés au niveau de la collectivité peuvent avoir une incidence appréciable sur la réduction de la criminalité et de la délinquance et de ce fait transformer les perceptions du public sur la criminalité et le sentiment d'insécurité. La sécurité a aussi d'importants retentissements sur le développement économique de la ville et sur les investissements. Le programme Villes plus sûres de Dar es Salaam, capitale de la Tanzanie, vise à renforcer la capacité des élus locaux de gérer la sécurité urbaine et

d'y apporter leur appui en réduisant et en prévenant les délits, notamment ceux commis contre les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables.

C'est une stratégie coordonnée à facettes multiples qui puise ses ressources et ses compétences en prévention de la criminalité auprès de nombreux acteurs. Parmi les parties intéressées sont le bureau du Premier ministre et des administrations de l'État et d'organisations communautaires. La Commission de la ville de Dar es Salaam, le milieu des affaires, des organisations non gouvernementales, les syndicats et la police y participent, entre autres.

Les objectifs du programme sont de réduire le nombre de victimes, d'apporter une assistance aux personnes victimisées et de prévenir de nouvelles victimisations; de développer une culture du respect et de l'adhésion aux lois; et de soutenir et améliorer la visibilité des forces de l'ordre ainsi que de renforcer l'application des lois. Parmi les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs sont une enquête auprès des victimes, une plus grande conscience de la nécessité de programmes de prévention du crime; une politique de prévention du crime qui classe les crimes en catégories selon l'ordre des priorités et qui a recours à des interventions à court et à long terme; et une stratégie de prévention du crime qui s'articule autour des perceptions du crime et du sentiment d'insécurité. Le programme, commencé en 1997, continuera au moins jusqu'à l'an 2000. Il devra créer un comité de pilotage, préparer un plan d'actions et disséminer des informations aux journalistes, aux médias, la communauté éducative et aux institutions religieuses, entre autres, sur la prévention du crime dans la ville.

Fatima Alvarez-Castillo, Université des Philippines, Manila

La victimisation en tant qu'expérience personnelle et communautaire n'a pas été bien étudiée. Nous n'avons que des connaissances éparses sur le vécu quotidien des communautés en matière de criminalité. C'est particulièrement le cas pour les pauvres qui n'ont pas accès à la protection de l'État et qui n'ont pas les

moyens de se payer un service de sécurité privée. Il est donc important que les chercheurs dirigent leurs recherches de façon qu'elles soient utiles aux pauvres. La recherche d'action participative (RAP) est une méthodologie qui permet aux plus défavorisés de se faire entendre. Il ne faut pas perdre de vue que cette méthode, tout en facilitant le rassemblement des données, peut aussi servir à éduquer les participants sur le problème de la criminalité.

La RAP est une approche morale qui fait ressortir les problèmes et les défis et qui fournit des renseignements. Par exemple, dans le cadre de projets communautaires traitant des agressions contre les femmes, les participants ont reçu une formation dans les domaines suivants: rassemblement et traitement des preuves, persuasion des témoins de témoigner, mise à la disposition des femmes d'informations sur les possibilités légales, les procédures juridiques et les conseils. Un système de renvoi a également été mis en place.

La RAP dépend d'une collaboration entre la communauté et des acteurs externes. Elle a l'avantage de découvrir des informations délicates que les recherches traditionnelles ignorent, d'assurer la pleine participation des communautés aux études et leur apprentissage à de nouvelles compétences et l'amélioration des communications entre les communautés pauvres et certaines agences de l'État. Le processus prend cependant beaucoup de temps et demande l'engagement rigoureux de la part des personnes qui y prennent part. Les résultats du processus justifient néanmoins les efforts et renforcent l'importance des communautés dans les programmes et les stratégies de prévention du crime.

CONCEPTION ENVIRONNEMENTALE ET URBANISME

Ahti Laitinen, Université de Turku, Finland

La planification environnementale a une double signification:

- l'environnement physique et la criminalité sont liés;
et

- l'environnement physique est l'espace dans lequel évoluent les forces de l'ordre.

La liste de recommandations suivante a été approuvée par le Conseil de l'Europe en tant qu'étapes nécessaires dans les programmes de prévention du crime:

- rendre la cible du crime plus difficile à atteindre;
- éliminer la cible du crime;
- éliminer les moyens de commettre l'infraction;
- réduire les profits du crime;
- planifier la surveillance technique de la cible ou du lieu;
- utiliser une surveillance naturelle;
- utiliser le potentiel de surveillance des employés; et
- planifier l'environnement où les faits pourraient avoir lieu.

C'est aux États-Unis dans les années vingt et trente que l'on s'est aperçu pour la première fois des liens entre l'urbanisme et la délinquance. Fondée sur les travaux d'Oscar Newman, l'école connue sous le nom de Crime Prevention Through Environmental Design (CPTED) (prévention du crime par conception environnementale), part du principe que l'environnement devrait convaincre les délinquants potentiels que les habitants tiennent leur quartier à l'œil, qu'un crime serait facilement repéré et qu'il y a donc un vrai risque d'être pris.

Les exemples suivants illustrent diverses façons de modifier l'environnement physique comme partie d'une stratégie de prévention du crime. Au village d'Ann Arbor, Michigan, la prévention du crime a été menée en tant qu'initiative conjointe des urbanistes, des habitants et des autorités compétentes. Parmi les stratégies réussies l'on peut citer:

- accès limité à certains locaux;
- entrées principales clairement marquées;
- emplacement des bureaux d'accueil face à l'entrée, dans la limite du possible; et
- planification des allées et des voies piétonnes pour en faciliter la surveillance, où cela est possible.

En Colombie Britannique, l'approche CPTED a aussi été utilisée en:

- gardant les écoles éloignées des centres commerciaux pour éviter que les jeunes s'y rassemblent au déjeuner ou après la sortie des classes;
- planifiant les routes desservant les écoles et les quartiers résidentiels pour que celles-ci ne traversent pas de parkings afin de diminuer les cas de vandalisme des véhicules;
- construisant des appartements sous forme de bâtiments peu élevés et en minimisant les clôtures aveugles; et
- plaçant les aires de loisirs des personnes âgées proches des entrées des immeubles, améliorant ainsi la visibilité.

Tinus Kruger, CSIR, Afrique du Sud

L'environnement physique et la conception environnementale font partie de toute stratégie globale de prévention du crime. Par exemple, le lien qui existe entre l'environnement physique et la prévention du crime peut être démontré par les facteurs suivants:

- problèmes spatiaux, par exemple, terrains vagues, étalement d'habitations à faible densité et emplacement de routes de transport;
- terrains non utilisés et inoccupés - les lieux ouverts servent souvent de cachettes aux criminels, les transformant en zones interdites pour les piétons qui doivent pourtant les traverser;
- le renvoi des pauvres aux périphéries des villes et le chômage ont fortement aggravé la délinquance citadine;
- immeubles inoccupés et délaissés - les sites délaissés fournissent des cachettes, font mauvaise impression et peuvent créer un sentiment d'insécurité;
- quartiers à accès contrôlé - l'effet de la criminalité sur les propriétés et les quartiers barricadés, et leurs environs, n'est pas toujours bien cerné;
- durcissement des cibles - les murs élevés peuvent en fait favoriser les actes criminels en empêchant une surveillance externe par les habitants et les passants.

Cinq principes de la conception environnementale s'appliquent à la prévention du crime: surveillance et visibilité; territorialité et espace défendable; accès

et voies échappatoires; image de marque et esthétique; et durcissement de la cible.

Avant de mettre en œuvre un programme de conception environnementale, la nature et l'étendue de la criminalité dans la zone doivent être étudiées. La conception environnementale devrait faire partie d'une approche globale de la prévention du crime - elle ne peut constituer une solution à part entière, et elle doit employer les structures existantes dans la mesure du possible.

PARTIE 2 : FACTEURS CONTRIBUANT À LA VIOLENCE

Malgré la difficulté d'obtenir des renseignements et de les classer, les facteurs qui contribuent à la fréquence ou à la gravité des violences et des agressions doivent être pris en compte dans la mise au point d'initiatives pour la prévention du crime. L'impact d'une culture de la violence, la problématique de la crainte du crime et l'incidence de ces craintes sur les sentiments d'insécurité, l'identification de futures victimes et de délinquants, et la connaissance des facteurs qui jouent sur la violence du crime (tels que les armes à feu, l'alcool et les stupéfiants), tous ces aspects doivent être bien cernés avant d'entamer une approche globale de la prévention du crime.

CRAINTE DU CRIME

Gomolemo Moshoeu, Université de Fort Hare, Afrique du Sud

La crainte du crime - c'est-à-dire la perception qu'ont les gens qu'ils risquent d'être victimes d'un crime - est un élément important de la prévention du crime. Des recherches récentes montrent que la crainte du crime est largement répandue en Afrique du Sud. Cette crainte peut être classée en trois catégories:

- concrète - crainte de tomber victime d'un crime violent spécifique;
- amorphe - crainte non spécifique pour sa sécurité générale; et
- apprise - acquise suite à ses propres expériences et à l'environnement.

La peur est un obstacle pour la l'établissement de communautés plus sûres car elle entrave les comportements et diminue la participation des gens aux activités de loisirs et autres. Le moral baisse aussi. Il est donc important de s'attaquer à la crainte du crime dans le cadre d'initiatives globales de prévention du crime.

La Stratégie tasmane de lutte contre la délinquance est un programme communautaire de prévention du crime axé aussi bien sur la crainte du crime que sur la criminalité. La responsabilité des programmes de prévention du crime est passée des agences de la justice pénale à l'administration locale et à la communauté par le rapprochement de l'administration locale, des élus, des habitants, des victimes et des auteurs des crimes afin que tous puissent participer à la création de quartiers plus sûrs.

Le programme comporte trois volets:

- un programme de réparations qui implique des négociations entre l'auteur du crime et sa victime;
- des programmes communautaires de réparation sous forme de travaux d'intérêt général (par exemple, nettoyage de parcs publics); et
- programmes de développement communautaire instaurés par les élus locaux qui donnent l'occasion aux habitants d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier.

Ce modèle est prometteur car il allège le système de justice pénale de son rôle dans la prévention du crime; l'administration locale devient le foyer de coordination des initiatives de prévention du crime; il permet une plus grande participation des habitants aux questions clefs qui touchent à la qualité de la vie dans leurs quartiers; et il implique la jeunesse dans les activités de prévention du crime. L'ensemble de ces activités concoure à réduire la crainte du crime car la population participe aux solutions.

CYCLES DE LA VIOLENCE

Merle Friedman, Business Against Crime,

Afrique du Sud

Il existe une polémique sur l'existence ou non de cycles de la violence. Les preuves dans ce sens s'accumulent néanmoins et, bien que toutes les victimes ne tombent pas dans la criminalité, la plupart des criminels ont été des victimes. C'est pour cette raison que l'habilitation des victimes est un facteur important dans la prévention du crime.

En assurant aux enfants des droits fondamentaux, nous nous assurons un avenir sûr

Les traumatismes se manifestent de plusieurs façons, par exemple:

- perturbations de la mémoire - les victimes n'arrivent pas à se débarrasser du passé;
- perturbation du système d'excitation - ils s'enflamment subitement; et
- le passé reste toujours présent - l'expérience d'être menacé dans sa propre existence sert de fondement à une «légitime défense» qui peut mener à la commission de délits.

Il existe aussi en Afrique du Sud des types spécifiques de victimes, telles que des victimes de l'apartheid, des victimes de crimes et des victimes cachées (celles qui sont exposées à la violence du fait de leur métier, tels que, par exemple, infirmières, agents de police et employés d'asiles d'aliénés). La violence peut aussi montrer ses effets sous forme, par exemple, de maladie de stress post-traumatisme.

Il existe de nombreux types de traumatismes et ils ne peuvent pas tous être traités de la même façon. Différentes interventions sont nécessaires afin de créer une force morale positive capable de briser le cycle de la violence. Pour les victimes de l'apartheid ceci pourrait comporter, par exemple, la reconnaissance de leur souffrances, des excuses, des réparations, le soutien et la thérapie. Il y a aussi l'habilitation des victimes, l'écoute et la thérapie pour les victimes de crimes; et la reconnaissance, le renforcement positif des valeurs morales et l'aide et la compréhension envers les victimes cachées ou les auteurs des crimes.

Barry Weisberg, Civic Consultants, USA

Comment peut-on briser le cycle de la violence et instaurer un cycle de la paix? La violence existait avant l'apparition des villes, mais la violence est aussi créée par les villes. Le cycle de la violence urbaine est un cycle qui se nourrit de lui-même, où la violence engendre la violence. Les structures sociales et physiques des villes sont en train de se dégrader et celles-ci sont en passe de devenir une forme d'habitat inhumain, avec une violence engendrée par le stress, la complexité, la densité, la diversité, le bruit et la vitesse. Les gens n'ont aucun territoire, langue, identité, vie économique ou culture en commun. Les habitants des villes perdent leur identité et certains groupes sont marginalisés.

La violence urbaine apparaît sous de nombreuses formes:

- la destruction du *géosphère* (eau, terre, air, et feu) par la pollution et la transformation des terres et de l'eau;
- la destruction du *biosphère* (l'enveloppe de la vie) par l'élimination des espèces, la perte de la biodiversité, la disjonction des cycles de la vie, et les transferts d'énergie; et
- la destruction de *l'humanisphère* (l'existence humaine) par le crime, le terrorisme, les conflits ethniques, la guerre civile et la violence de l'État et des forces économiques.

Il est nécessaire, afin de briser le cycle urbain de la violence, d'en rompre les maillons. La population doit appréhender la nature des violences globales, urbaines et locales par un processus d'éducation et de formation. Ceci passe par un rejet de la culture de la violence telle qu'elle est présentée par les médias et la société de consommation. La violence contre la géosphère doit être contenue en freinant le développement par une croissance faible ou nulle; celle contre la biosphère par moyen d'un développement durable; et celle contre l'humanisphère par moyen d'un développement équitable. Des initiatives doivent être lancées telles que l'intervention et la prévention du crime; l'intervention et la prévention de la violence; et des programmes pour diminuer la peur.

IDENTIFICATION DES PERSONNES À RISQUE

David Syme, National Campaign Against Violence and Crime, Australie

La National Campaign Against Violence and Crime (NCAVAC) est une initiative australienne, administrée à partir du bureau du procureur général, et qui fait partie du programme du gouvernement fédéral sur la prévention du crime et de la violence contre les groupes vulnérables. Une des lignes directrices de ce programme est l'intervention précoce ou la prévention primaire. La NCAVAC gère environ trente projets différents, mais deux seulement seront abordés ici.

Travailler avec les adolescents pour prévenir la violence dans les familles - Les recherches ont démontré que travailler avec des adolescents peut être utile pour la prévention primaire de la violence dans la famille. Pour certains garçons défavorisés, par exemple, la violence est une façon d'affirmer leur masculinité et de cette manière de prétendre à une position sociale et au pouvoir. Les enfants qui ont subi des mauvais traitements au foyer risquent beaucoup plus d'en devenir auteur et acceptent beaucoup plus facilement la violence comme moyen de contrôle.

L'adolescence est un moment opportun pour essayer d'influencer la formation de rapports affectifs ultérieurs sains et non violents et c'est un point de transition qui permet d'agir sur des relations destructives entre les sexes avant qu'elles ne se fixent chez l'adulte. L'approche globale de la prévention du crime, qui comprend des stratégies visant les jeunes et qui intègre une politique d'écoles sûres, des objectifs scolaires et des stages de compétences sociales, est de plus en plus favorisée. L'école est une institution importante de prévention de la violence, mais ce programme doit aussi être bien intégré aux autres ressources et développements communautaires.

Un projet pilote de douze mois a été mis au point dans une ville rurale d'Australie occidentale et a démarré en août 1998. L'expérience que fournira ce projet pourra guider les écoles et d'autres services sur les démarches susceptibles de prévenir la violence, par exemple celle que les adolescents subissent déjà dans le cadre de leurs rapports.

Développement et approches d'intervention précoce dans la prévention du crime - Du point de vue du développement, il existe plusieurs facteurs à risques multiples et protecteurs qui apparaissent aux points de transition critiques dans la vie d'une jeune personne (par exemple, la naissance, la transition de l'école primaire à l'école secondaire et de l'école secondaire à l'enseignement tertiaire). Les facteurs de risque ont tendance à apparaître simultanément et d'agir de manière cumulative. Par exemple, des enfants sont souvent maltraités en même temps qu'ils sont délaissés. Il est important de s'attaquer aux facteurs de risque au plus jeune âge possible en intervenant, par exemple, de manière appropriée au tout début des comportements agressifs pendant les années préscolaires.

De tels programmes nécessitent une approche globale qui aborde les liens entre les facteurs de risque et les facteurs de protection pour les victimes, les auteurs des crimes et le milieu. Ces programmes devront en plus utiliser les mesures les plus efficaces au meilleur moment, et créer des liens entre tous ceux qui sont impliqués dans la prévention du crime.

Lauren Segal, Centre for the Study of Violence and Reconciliation, Afrique du Sud

L'association Sport Against Crime (SAC) est un programme qui a comme but de créer des modèles de comportement positif comme une alternative à la délinquance. Le programme a été mis au point à la suite d'entretiens conduits avec des «amagents» (membres de bandes) - des jeunes délinquants, libres ou en prison. Nous avons découvert que la violence et la prison faisaient partie de leur monde et qu'ils ignoraient toute alternative. Le sport est générateur de nombreuses valeurs positives tels que le courage, les qualités de chef, un sens d'appartenance, l'amour-propre et l'espoir. Ces valeurs pourraient combattre et peut-être neutraliser certains des effets qu'ont sur les jeunes leur participation à des activités criminelles.

Le programme SAC a réussi à donner à la jeunesse un sens de sa propre valeur en, par exemple, formant des équipes. Il fait aussi la publicité des personnes qui, malgré

leurs origines défavorisées, ont choisi une vie autre que le crime. Le programme a permis à des jeunes de trouver des moyens en dehors du crime de se respecter et de s'estimer, par exemple en renforçant des valeurs positives tels que l'assiduité au travail, la réussite à l'école, le courage et le succès sur les terrains de sports. Le programme SAC peut aussi être utilisé pour renforcer l'amour-propre et la confiance des femmes en leur démontrant qu'elles n'ont aucune raison de se sentir inférieures aux hommes.

Un élément important de la prévention du crime est de fournir un environnement sûr, des valeurs positives, des activités récréationnelles et des loisirs constructifs - les jeunes en conséquence peuvent plus facilement dire non au crime. Sport Against Crime est un programme qui, parmi d'autres, permet d'atteindre ce but.

Nous sommes tous responsables du mal qui est fait si nous n'utilisons pas les meilleures méthodes de prévention du crime

Glenda Cooney, Crime Prevention
Saskatchewan, Canada

La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant a été adoptée en 1989 et pose les conditions de la protection des enfants vis-à-vis des violences. Cette Convention est en train d'être incorporée dans les lois et les constitutions de pays autour du monde qui établissent des commissaires de l'enfance, des prud'hommes ou des défenseurs en tant que mécanismes de réparation pour les enfants dont les droits ont été restreints ou niés. Compte tenu de ces développements, nous devrions nous pencher moins sur les besoins des enfants, mais plutôt reconnaître et aborder la question de l'abus de leurs droits fondamentaux.

Pour devenir des citoyens responsables, les enfants doivent avoir l'occasion de s'instruire et d'exercer des choix. Privés de tout pouvoir social, économique et politique, les enfants sont les citoyens les plus vulnérables. Le point de vue traditionnel de leurs défenseurs était que les enfants devaient être «sauvegardés et protégés», et en conséquence les adultes faisaient pression pour obtenir ce qu'ils pensaient être

pour le meilleur intérêt des enfants. Nous assistons actuellement à une mutation, la notion de «sauver l'enfant» commençant à faire place à celle de la «participation». Le but est d'équilibrer les besoins des enfants avec le respect de leurs droits et de leur dignité. Le défi consiste à leur donner une voix dans les décisions prises pour leur propre bien-être, tout en reconnaissant que des circonstances existent qui dépassent leur niveau de compréhension.

Au cours des années 1980, la province du Saskatchewan a reconnu que ses enfants étaient dépourvus de droits. Le groupe d'étude constitué par le gouvernement a signalé la nécessité de nommer un défenseur ou un prud'homme pour les enfants qui pourrait leur expliquer leurs droits, tenir responsables les personnes qui empiètent les droits des enfants et faire en sorte que ceux-ci soient traités équitablement. La réponse du gouvernement a été de créer le Plan d'Action de l'Enfant. On a reconnu que les enfants, agissant seuls, étaient incapables de gagner accès à, ou d'influencer, les voix puissantes que sont les médias et les décideurs. Le manque de services et le besoin de prévention ont mené à la création du Bureau du Défenseur des Enfants. Le défenseur des enfants est un fonctionnaire indépendant de l'assemblée législative qui agit en dehors de toute ingérence politique et qui est libre de contester et de critiquer les lois, les politiques et l'allocation des ressources du gouvernement quand cela touche aux enfants et à la jeunesse.

Cette prise de partie pour les enfants responsabilise les législateurs et donne encouragement aux communautés pour insister que les enfants soient estimés et traités avec dignité et respect. Le profil politique des enfants s'en trouve rehaussé et leur traitement équitable est renforcé de manière générale.

LES ARMES À FEU COMME OUTILS DE LA VIOLENCE

Wendy Cukier, Ryerson Polytechnic, Canada

Les armes à feu sont des outils de crime, de violence et de blessure et, en tant que tel, présentent un risque. Elles sont utilisées dans les homicides, les suicides, les violences dans la famille, les blessures et les morts involontaires. Au Canada, les suicides par arme à feu

sont plus nombreux que les homicides par arme à feu. Environ 300 000 personnes sont tués chaque année à travers le monde par des armes à feu à la suite d'homicides, de suicides et de blessures involontaires.

L'impulsion est un facteur clef dans de nombreux crimes, particulièrement dans le cas du suicide des jeunes. Les recherches étayaient la thèse que de nombreux décès par arme à feu auraient pu être évités. Afin de réduire les facteurs de risque, plusieurs dispositions devraient être prises:

- la réduction de la probabilité que les gens à risque aient accès à des armes à feu (par exemple, restriction du permis de port d'armes);
- un accès limité aux armes dont la menace dépasse l'utilité (par exemple, les AK-47);
- la réduction générale de l'accès aux armes à feu (cinquante pour cent de celles-ci n'ont pas été utilisées au cours de l'année précédente);
- l'augmentation des barrières entre les individus et les armes à feu (les garder, par exemple, dans des coffres-forts); et
- la réduction du nombre d'armes à feu dans le circuit du crime.

Au Canada, des lois plus sévères sur le port des armes ont provoqué une chute du nombre de décès par armes à feu. Pourtant le Canada peut encore faire beaucoup pour réduire la fréquence de ces décès et de ces accidents.

Joseph Dube et Clare Taylor, Gun-Free South Africa

L'Afrique du Sud possède un des taux de mortalité par arme à feu les plus élevés du monde. En 1996, en moyenne 210 personnes ont été blessées quotidiennement par des armes à feu dont soixante ont dû être hospitalisées. Gun-Free South Africa, une organisation lancée en 1994, est née d'une campagne nationale pour garantir la sécurité de la nation en réduisant le nombre d'armes à feu.

Une campagne de Zones libres d'armes à feu (ZLAF) a été élaborée pour permettre aux gens d'avoir des espaces

«libres d'armes à feu» en limitant l'accès des personnes portant une arme à feu de la même manière que le contrôle des fumeurs et des gens consommant des boissons alcooliques. Une ZLAF permet de sensibiliser le public au sujet des armes à feu, de changer les comportements en encourageant des débats publics et d'identifier des alternatives aux armes à feu.

Bien que les armes à feu ne soient pas responsables par elles-mêmes du crime et de la violence, il y a une relation étroite entre leur disponibilité et les blessures. La création de zones libres d'armes à feu fournit un forum aux communautés pour débattre de questions de sûreté et de sécurité et fournit un moyen pour les communautés d'entreprendre des mesures concrètes pour rendre leur environnement plus sûr. Martinho Chachiua, Instituto Superior de Relações Internacionais, Mozambique

Au cours de deux décennies de guerre au Mozambique, les armes se sont répandues à travers toute la société. Compte tenu des privations dont souffre la majorité de la population, ces armes ont, depuis la fin de la guerre, alimenté le crime et la violence dans le pays et au-delà des frontières. La présence d'armes menace la stabilité sociale et politique et entrave donc le développement socio-économique.

Le Conseil chrétien du Mozambique a mis en place un programme de collecte d'armes appelé «Épées en socs de charrue» (ESC) car il était d'avis que la violence qui sévissait était en partie le résultat du grand nombre d'armes dans le pays. Les organisateurs du programme voulaient créer une ambiance de confiance qui assurerait l'anonymat et la sécurité à ceux qui rendraient leurs armes. Les gens pouvaient échanger leurs armes contre des outils agricoles, des machines à coudre ou des matériaux de construction, entre autres.

En seize mois, 2 016 armes différentes et des milliers d'accessoires ont été rassemblés. Le succès relatif du programme de rachat d'armes a été remis en question car certains préconisent que le rachat s'est trompé de marché, les armes utilisées pour la commission des crimes n'ayant pas été recouvertes. Ce programme est néanmoins un moyen important pour la société civile de participer à résoudre le problème du nombre d'armes à feu qui

circulent dans le pays.

PARTIE 3 : LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LA PRÉVENTION DU CRIME

L'État a un rôle important à jouer dans la prévention du crime, que ce soit en développant ses propres stratégies ou en appuyant celles des collectivités locales et des communautés. Les présentations sur le sujet du rôle du gouvernement traitaient des programmes spécifiques entrepris et des considérations de nature générale qui doivent être prises en compte dans l'élaboration d'un programme national de prévention du crime.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LA DÉTERMINATION DES DIRECTIVES ET DANS LA COORDINATION DES ACTIONS

Bronwyn Somerville, Unité pour la prévention du crime, Cabinet du Premier ministre et du Conseil des ministres, Nouvelle-Zélande

L'unité pour la prévention du crime joue trois rôles: elle conseille le Premier ministre et le Conseil des ministres sur les implications de propositions de politique sur la prévention du crime; elle maintient une vue d'ensemble stratégique et coordonne les activités de prévention du crime des agences centrales du gouvernement; et elle établit et maintient les partenariats entre du gouvernement et les conseils locaux pour la sûreté des communautés en Nouvelle-Zélande.

L'unité pour la prévention du crime est née de recherches entreprises en 1992 qui ont démontré que la Nouvelle-Zélande avait besoin de «changer la recette» de leur régime de «maintien de l'ordre». La délinquance et ses coûts allaient croissant; il n'y avait aucune politique de la prévention du crime, de mandat ou d'agence unique responsable de la coordination ou de la gestion; le système était axé vers le traitement des délinquants; et les réactions de la police, du système judiciaire, du gouvernement, et des groupements communautaires manquaient de coordination, avaient des objectifs contradictoires et il y avait duplications des tâches et une mauvaise utilisation des ressources.

La stratégie de prévention du crime qui en est née cherche à confronter ces défis par une gestion coordonnée des actions du gouvernement dans le domaine de la prévention du crime, c'est-à-dire la politique, la recherche et la prestation de services. Cette stratégie vise à développer des partenariats avec les collectivités locales, les représentants des autochtones, et d'autres organisations ethniques et communautaires. Il va de soi que du gouvernement doit mettre en place une politique, un processus, fournir des services, des fonds, et la direction, tout en donnant aux collectivités locales l'occasion de s'engager davantage dans le processus de prévention du crime.

Les secteurs clefs des interventions stratégiques sont:

- amélioration de l'efficacité du soutien aux familles à risque;
- réduction du taux de violence dans les familles et ciblage des programmes de prévention sur les jeunes qui courent un risque de délinquance;
- mise au point d'un plan de gestion stratégique coordonné visant la consommation excessive de l'alcool et des stupéfiants;
- mise au point d'une stratégie pour s'attaquer aux infractions d'ordre économique; et
- s'attaquer aux inquiétudes des victimes et des victimes potentielles.

La coordination est un composant important du programme. Les administrations du gouvernement qui sont impliqués doivent rechercher des occasions de prévention du crime et leurs incidences sur le développement d'une politique d'ensemble. Le gouvernement a entériné des partenariats avec soixante conseils pour des communautés plus sûres (CCS). Le but de ces conseils est de renforcer la capacité des communautés de réagir à la criminalité et aux comportements antisociaux sur le plan local. L'unité pour la prévention du crime contribue à l'infrastructure, à la coordination du financement et au financement de projets locaux et aide les CCS à prioriser et à coordonner leurs ressources.

Ce projet nous a appris plusieurs leçons importantes, dont:

- la difficulté d'évaluation du programme en fonction de

résultats précis issus de la prévention du crime;

- la nécessité d'encourager la participation d'autres groupes ethniques qui subissent de hauts niveaux de victimisation et de délinquance – pour ceci il faut de solides appuis et un savoir-faire administratif, éléments qui manquent souvent en milieu rural; et
- la nécessité de coordonner les objectifs clefs avec les politiques nationales d'ensemble (par exemple, les familles à risque, la violence dans les familles et une politique nationale des stupéfiants et de l'alcool).

Irvin Waller, Centre international pour la prévention du crime

Il est possible d'améliorer la qualité de la vie en veillant au maintien de l'ordre et en luttant contre la criminalité. Cette stratégie implique un processus rigoureux et responsable qui incorpore à tous les niveaux des partenariats chargés de résoudre les problèmes et une connaissance des démarches éprouvées de prévention du crime, le tout accompagné par des actes.

Afin de développer un programme de prévention du crime, il convient d'entreprendre un processus d'identification des facteurs de risque et les renseignements rassemblés doivent être échangés avec les collectivités locales. Parmi les facteurs de risque les plus courants sont la marginalisation et l'exclusion, les familles dysfonctionnelles qui démontrent des attitudes parentales indifférentes et incohérentes, l'approbation sociale de la culture de la violence, la présence de facilitateurs (c'est-à-dire les stupéfiants et les armes à feu), la discrimination et l'exclusion provenant d'une oppression sexiste, raciste ou autre et la dégradation de l'environnement urbain et des liens sociaux.

Un effort national de prévention du crime passe obligatoirement par l'identification d'un organisme directeur qui met au point les objectifs, la vision et le plan du programme. Pour pouvoir agir de manière efficace, cette agence devra être dotée d'un mandat complet et avoir un rang suffisant pour inclure d'autres services de l'État dans le processus.

L'organisme doit également avoir les capacités de mobiliser le processus grâce à la formation, l'échange de renseignements, les ressources financières, les ressources humaines et en intégrant les meilleures démarches.

La réussite du programme demande une capacité d'analyse pour que des recherches puissent être entreprises, le contrôle et l'évaluation doivent être assurés, les ressources doivent être dirigées vers les démarches les plus efficaces et les plus économiques et des moyens de communication doivent être mis en place pour engager le public dans des débats et promouvoir l'éducation dans les écoles, les collèges et les universités.

La réussite des initiatives de prévention du crime passe par la mise en place de certains éléments fondamentaux tels que des directives, la coordination, le contrôle et l'analyse ainsi qu'une division nette entre les rôles de l'État et des collectivités locales.

Joseph Tanny, Conseil de la sécurité, Côte d'Ivoire

La délinquance urbaine représente un danger croissant pour l'avenir de la société. Le gouvernement, les élus locaux et les citoyens ont tous un rôle à jouer dans la prévention du crime. Cependant, pour la réussite d'un plan d'action, il doit comprendre certains éléments. Tout d'abord, il faut modifier l'environnement et les conditions de vie des exclus de la société en éliminant les bidonvilles et en lançant une nouvelle politique urbaine pour développer un plan social de relogement. L'établissement de centres d'activités, où les habitants de la communauté peuvent se rencontrer, doit aussi être examiné. Un autre élément important est l'institutionnalisation de médiateurs sociaux formés afin de faciliter le dialogue entre les autorités publiques, les forces de l'ordre, et les populations «à problèmes».

Deuxièmement, des mesures doivent être prises en faveur des jeunes. Ces mesures peuvent inclure l'établissement d'écoles dans des zones défavorisées et des centres spécialisés pour les orphelins ou les enfants abandonnés.

Troisièmement, la police doit être renforcée par des initiatives de maintien de l'ordre communautaires, l'ouverture de nouveaux postes de police dans les zones défavorisées, l'établissement d'unités urbaines de prévention du crime dans les quartiers à forte délinquance, le développement de partenariats avec les forces de l'ordre communales et par la création de conseils, au plan local et de la collectivité, de prévention du crime qui comprennent les différents niveaux de la police, les assistantes sociales, les juges, les représentants des centres d'activités ainsi que diverses associations intéressées.

Pathe Diagne, Chercheur, Sénégal

Les gens à travers le monde ont des perspectives différentes sur la justice et les programmes de médiation qui réussit à Toronto peut échouer en Amérique latine. Au Sénégal, il existe un plan national de lutte contre la pauvreté passant par un processus inclusif et qui permet l'accès à la justice. Les défis auxquels le Sénégal est confronté dans sa tentative de prévention du crime peuvent être représentés par trois situations différentes.

La «ville neuve» de Dakar doit faire face à d'importants problèmes que les élus locaux ont du mal à contrôler. Un quartier de la ville est dominé par une communauté religieuse qui a son propre système de justice pénale traditionnel. Il faut rechercher un équilibre entre ce système traditionnel et le maintien de la sécurité et des droits de l'homme. En plus, la ville est proche de la frontière et l'immigration apporte avec elle de nouvelles sortes de crimes. L'introduction du tourisme à cette région a aussi accru les problèmes liés aux stupéfiants.

Le modèle du système de justice alternatif à créer afin de prévenir le crime doit comprendre plusieurs éléments clefs, notamment l'engagement complet de tous les acteurs, indépendamment de leur appartenance ou non au système de justice pénale, ainsi qu'un programme national de lutte contre la pauvreté. Il est impossible de garantir la sécurité sans un système socio-économique minimum. Les collectivités locales doivent pouvoir

fournir un minimum de services.

LE GOUVERNEMENT SUD-AFRICAÏN ET LA PRÉVENTION DU CRIME

Rapu Molekane, Portfolio Committee on Safety and Security, Afrique du Sud

Depuis 1994, le gouvernement sud-africain soutient la stratégie de la prévention du crime en mettant en place les politiques et les lois qui s'imposent. La mise en œuvre d'initiatives de prévention du crime doit avoir lieu dans le cadre de six documents de politique essentiels. Ceux-ci définissent les grandes lignes au plan national de la prévention du crime en esquissant les politiques générales et la mise en œuvre, le cadre de la mise en application des services de police municipaux et l'avancement du maintien de l'ordre communautaire.

La National Crime Prevention Strategy (NCPS), stratégie nationale de la prévention du crime, est probablement le document le plus important car il fait de la prévention du crime une des priorités de l'État. Cette stratégie a été élaborée par une équipe interministérielle et trace les liens entre la criminalité et les processus sociaux (par exemple, les facteurs sociaux et économiques). La NCPS reconnaît qu'il existe des acteurs en dehors de la police et des services de la justice pénale, qui doivent faire partie d'une lutte efficace contre le crime.

Au sein du Ministère de la sécurité et de la sûreté, l'Avant-projet de loi de 1998 sert de guide en ce qui concerne la politique de prévention du crime. Ce projet de loi est bâti autour de deux axes: un maintien de l'ordre plus efficace et une lutte sociale contre la criminalité plus efficace. Pour assister à l'application de l'Avant-projet de loi, un Centre national de stratégie de la prévention du crime est en passe d'être créé qui identifiera les priorités, coordonnera la diffusion des renseignements et assistera les administrations des provinces et les collectivités locales dans leur lutte contre la criminalité.

Bernie Fanaroff, National Crime Prevention

Strategy (NCPS), Afrique du Sud

L'État joue un rôle directeur, en collaboration avec ses partenaires, dans la création d'une vision et d'un cadre pour faciliter la mobilisation au plan local. L'État a la responsabilité de soutenir les différents rôles au niveau de l'administration provinciale et des collectivités locales. En même temps, il est urgent de revoir le système de justice pénale afin d'améliorer son fonctionnement. Il existe de nombreuses questions en relation avec le problème de la prévention du crime que l'État doit aborder comme, par exemple, la diversion, la formation, la réduction du nombre de prisonniers en détention préventive, des programmes d'habilitation des victimes et la surveillance des frontières.

La Stratégie nationale de prévention du crime a pris plusieurs mesures pour s'attaquer à la criminalité et a conçu des moyens de prévention du crime. Parmi ceux-ci sont ses projets sur le vol de véhicules et sur les armes à feu. Les collectivités locales ont un rôle clair à jouer dans ce premier projet tandis qu'une politique efficace des armes à feu nécessitera la prise de dispositions entraînant un changement de l'attitude du public et une meilleure instruction au sujet des armes.

La prévention du crime est un processus et nous avons beaucoup appris en parcourant ce chemin. Les partenariats entre l'État et les divers acteurs (police, ministres, administrations gouvernementales, Business Against Crime, les administrations provinciales et les collectivités locales) ont rempli un rôle essentiel dans la mise en œuvre des programmes.

Au niveau provincial, la police est en train de mettre en place un système d'ilotage qui responsabilisera chaque poste de police et renforcera le modèle du maintien de l'ordre communautaire. Le Ministère de la justice est en train de chercher les moyens de faire rentrer les communautés locales dans le processus judiciaire, que cela soit par le biais de tribunaux officiels ou par des modèles de justice de réparation. En outre, un audit des observatoires police-communauté (OPC) a été achevé et la NCPS cherche à intégrer ceux-ci davantage aux initiatives locales de prévention du crime.

Les équipes des différents ministères qui prennent part à la NCPS et les secteurs au plan des provinces ont convenu que la coopération était essentielle si le cycle de la violence devait être rompu. La violence politique et criminelle sévit et les enfants grandissent en pensant que la violence est la norme plutôt que l'exception, perpétuant ainsi le cycle de la violence.

La NCPS assiste les collectivités locales à développer un modèle dans lequel leur rôle primaire est l'application efficace de leurs activités principales, mais en cherchant à maximiser l'impact que peuvent avoir ces services sur les problèmes de la prévention du crime en favorisant un travail d'équipe. Cela doit cependant être fait avec le souci de ne pas surcharger les capacités de gestion et les ressources des collectivités locales.

Piko Mbambo, National Crime Prevention Strategy (NCPS), Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a hérité d'une abondance d'armes à feu à cause de son histoire récente. De nombreuses initiatives ont été lancées par le gouvernement pour combattre la prolifération des armes à feu, mais elles ont été mal coordonnées et n'ont eu qu'un impact limité. Le Groupe de travail armes à feu de la NCPS (stratégie nationale pour la prévention du crime) a été établi pour mettre en place une stratégie cohérente pour combattre la prolifération des armes, provenant des sources suivantes:

- les sources historiques – en raison du système de l'apartheid, la population s'est armée dans un but d'autodéfense ou de lutte pour la liberté; ces armes circulent encore;
- les armes illégales en provenance de pays voisins;
- le vol/perte d'armes appartenant à l'État ou à des particuliers;
- les citoyens qui s'arment pour se protéger contre les criminels;
- les armes «fabrication maison»; et
- les marchands d'armes à feu malhonnêtes.

La stratégie de la NCPS pour les armes à feu est de mettre fin au flot d'armes qui pénètrent en Afrique du Sud; d'empêcher que des armes à feu détenues en toute légalité deviennent illégales suite à des activités criminelles; de réduire le nombre d'armes à feu circulant actuellement dans le pays; et d'engendrer un soutien public et politique pour le programme de la NCPS.

La NCPS applique sa stratégie des armes à feu par:

- la formation et la mise en place de partenariats entre les services nationaux et provinciaux responsables des armes à feu pour rationaliser leur fonctionnement;
- l'amélioration des contrôles frontaliers;
- la rationalisation de la réglementation des armes à feu et un réexamen de la législation en la matière;
- le développement d'une campagne de prise de conscience publique de la violence liée aux armes à feu; et
- l'établissement de partenariats communauté-police afin de cerner les causes de la violence liée aux armes à feu et de les prévenir en mettant en œuvre des démarches adaptées à la communauté.

Ce n'est que quand l'ensemble de la population la déclarera inacceptable que la violence liée aux armes à feu pourra être enrayerée. Le soutien de la population et sa participation active sont d'une importance vitale pour la réussite de la stratégie sur les armes à feu.

BRIEFING SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE INTÉGRÉ, AFRIQUE DU SUD

Le projet de système de justice pénale intégré a été lancé il y a environ deux ans quand l'on s'est rendu compte que le fonctionnement du système actuel de justice pénale était entravé par de nombreux blocages qui devaient être identifiés et résolus. Parmi les obstacles identifiés, l'on pourrait citer:

- la duplication des tâches à cause du manque total de coordination entre les différents services;
- le grand nombre de cas qui doivent être abandonnés par manque de renseignements;
- un système manuel facilitant la corruption (par exemple, vol du rôle des causes);
- la surcharge des tribunaux et la surpopulation des

prisons; et

- l'augmentation de la durée des procès - la moyenne en juin 1996 était de 76 jours - elle atteindra 130 jours vers la fin de 1998.

Le projet pour un système de justice pénale intégré vise la série des événements qui se déroulent à l'intérieur du système judiciaire. Le système dans son état actuel a été analysé et les blocages identifiés. Des solutions ont ensuite été identifiées (dont soixante solutions internes rapides, 36 solutions rapides interministérielles, 26 initiatives accélérées, et cinq solutions au niveau entreprise), classées, prioritisées, leurs coûts établis et l'application planifiée.

Comme le problème se situe au niveau des procédures et non des services individuels, le système de justice pénale intégré a été divisé en six procédures principales: la signalisation des délits et l'enquête, le traitement des arrestations, la gestion de l'accusation, la gestion du jugement, la gestion de l'incarcération et la surveillance par la communauté. Une meilleure efficacité de ces procédures permettrait d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire dans son ensemble.

SERVICES PRÉ-PROCÈS

Michelle India Baird, Bureau of Justice Assistance, Afrique du Sud

Le crime est un problème auquel il faut s'attaquer en mettant en œuvre des démarches communautaires pratiques qui produisent des résultats immédiats sur le plan local, mais qui participent aussi à former la politique nationale. Par exemple, le processus de libération sous caution en Afrique du Sud est considéré comme étant en crise. Le Ministère de la justice a passé des lois plus strictes pour régir cette procédure, mais il doit aussi regarder au-delà des lois pour trouver des solutions pratiques au surpeuplement des prisons et aux mauvaises décisions de libération sous caution.

Une étude a été menée dans trois tribunaux et les résultats ont permis de formuler le projet des services pré-procès. Les études ont démontré que les libérations

étaient faites surtout sous caution monétaire, et que le montant de la caution ne correspondait pas aux revenus de l'inculpé. Les retards s'accumulent à cause de l'absence d'un système de suivi systématique ou automatisé, ce qui donne lieu à des abandons de cas et des renvois à une audience ultérieure. Les témoins ne se présentent pas au tribunal et sont rarement informés des décisions de libération sous caution.

Compte tenu de ces constatations, le projet a été conçu afin de rendre le système de libération sous caution plus efficace et plus humain, mais en assurant que les auteurs de délits graves, de faits violents ou les récidivistes auraient moins de chances d'être libérés sous caution et que les personnes inculpées pour la première fois ou pour de petites infractions auraient plus de chances d'être libérées avec un avertissement ou sous caution d'une somme abordable. Il est également important de protéger les témoins contre l'intimidation et de les informer sur les décisions de libération sous caution et sur l'État d'avancement des cas.

Le projet de services pré-procès est piloté dans trois zones. Parmi les mesures qui ont été prises pour améliorer le fonctionnement de ces tribunaux sont l'utilisation d'une base des données des inculpés auquel le tribunal a accès et qui contient un cliché numérique de l'inculpé pour que celui-ci ne puisse changer de place avec quelqu'un d'autre; des renseignements démographiques crédibles au sujet de l'inculpé fournis par le bureau des services pré-procès (lieu de résidence, emploi et revenu); un système de suivi des affaires pour pouvoir surveiller les inculpés libérés sous caution; et une liaison informatique entre le casier judiciaire de la police sud-africaine et les tribunaux, rendant ainsi possible la vérification des condamnations précédentes avant de décider de la libération sous caution.

Ces actions ont commencé à frayer un chemin à travers la bureaucratie dans les zones pilotes. La police bénéficie d'un accès plus rapide à des renseignements pertinents tandis que le supplément de renseignements disponibles permet de meilleures prises de décisions pour la libération ou non sous caution. Les conditions de surveillance spéciales ont permis d'établir, d'après les premiers résultats, que le taux des inculpés qui se

présentent au tribunal pour leur deuxième comparution atteint 97 pour cent. En plus, les magistrats savent qu'ils peuvent se fier à ce processus et ils risquent donc d'utiliser de manière plus fréquente les conditions spéciales de surveillance, allégeant ainsi l'encombrement des prisons.

PARTIE 4 : LE RÔLE DE LA POLICE DANS LA PRÉVENTION DU CRIME

La police remplit une fonction importante dans la prévention du crime car elle est la «figure visible» du système de justice pénale. Cependant, l'on reconnaît maintenant à travers le monde que la police n'est pas seule responsable de la prévention du crime et que d'autres acteurs doivent aussi y participer, de l'État aux organisations communautaires.

Lans Mcgregor Stuart, Service de police de la ville de Durban, Afrique du Sud

Le système de police sud-africain distingue entre les agents de la circulation et les agents de la police judiciaire, ces derniers étant responsables de l'application des différentes lois. L'Avant-projet de loi de 1998 sur la sûreté et la sécurité a reconnu que le maintien de l'ordre au niveau national n'est qu'un facteur au sein d'un réseau coopératif de maintien de l'ordre et le Projet de loi portant modification des services de police sud-africains prévoit l'établissement de services de police municipaux.

En Afrique du Sud, le terme «municipal» recouvre toutes les collectivités locales, même les grandes régions métropolitaines. Les services de police municipaux sont devenus un élément important de la transformation du maintien de l'ordre en Afrique du Sud, sur fond des demandes croissantes en sûreté et en sécurité auxquelles sont confrontées les collectivités locales ces temps-ci. Leur succès dépendra en gros du degré de confiance qu'ils inspirent à la population. N'importe quelle communauté a le droit d'établir des structures de maintien de l'ordre communautaire, contrôlées par un comité de surveillance d'élus locaux.

Les municipalités sont au premier niveau de la planification et de l'exécution de la politique du gouvernement et peuvent réagir de manière adaptée aux tendances locales du crime qui varient de région en région, nécessitant des stratégies et des approches différentes.

De toutes les grandes villes d'Afrique du Sud, Durban est la seule à bénéficier d'un service municipal de maintien de l'ordre, établi déjà en 1854. Le service municipal du maintien de l'ordre de Durban assure beaucoup des fonctions du service de police national (rassemblement de données, dissuasion de la criminalité, examen des modes de la criminalité), mais assume également d'autres fonctions tels que l'imposition du respect du code de la route et des arrêtés municipaux et la prévention du crime. Ses membres sont désignés des «agents de la paix» et ont l'autorité d'arrêter, de perquisitionner et de saisir.

Le service municipal de maintien de l'ordre de la ville de Durban utilise l'îlotage avec des patrouilles à pied en permanence et bénéficie de l'appui d'unités spécialisées qui s'occupent de crimes et d'infractions spécifiques. Cette politique repose sur la conviction que la réussite de tout programme de prévention du crime passe par des agents de police très visibles, disponibles, habiles et bien formés. Certaines fonctions restent naturellement du ressort du service de police national, mais le service municipal de maintien de l'ordre est le mieux placé pour réagir de manière adaptée aux problèmes de délinquance sur le plan local et dans le contexte de partenariats.

Piet Biesheuvel, United Kingdom Department for International Development Programme in South Africa

De graves problèmes se font jour au sein du système sud-africain de justice pénale, provoqués par la nécessité croissante de lutter contre la criminalité (celle-ci étant en augmentation d'environ vingt pour cent par an) tandis que les ressources disponibles pour combattre le crime diminuent. Le défi essentiel est de combler ou de gérer cet écart.

Cet écart peut être géré de trois façons: par des réformes, des restructurations ou le partage du travail (c'est-à-dire le partage des responsabilités à travers les partenariats). L'objectif global est la réduction de la criminalité, la prévention du crime n'en représentant qu'un volet.

Dans le court terme il s'agit de se pencher sur la détection et dans le moyen terme sur la prévention du crime, mais l'objectif à long terme est de réduire la criminalité en éduquant la jeunesse avec des programmes éducationnels adaptés.

Le défi de la prévention du crime à moyen terme doit regrouper toutes les parties intéressées, que ce soit l'État, la population, les observatoires police-communauté ou d'autres parties. Toutes ces parties doivent imaginer ensemble des mécanismes pratiques, applicables à faible coût sans grand besoin de main d'œuvre pour faire réussir les efforts de prévention du crime.

Janine Rauch, Centre for the Study of
Violence and Reconciliation, Afrique du Sud

Cette publication est basée sur les principales constatations d'une enquête comprenant 38 postes de police à Johannesburg et 22 à Pretoria. Les Commissaires de police ont été interrogés sur les origines et les facteurs contributifs de la délinquance dans leurs zones, dont les facteurs socio-économiques (chômage, pauvreté et familles perturbées); consommation d'alcool et de stupéfiants; et organisations criminelles. Parmi les autres éléments identifiés pouvant également contribuer à la délinquance sont les attitudes et les valeurs de la communauté, les facteurs liés au milieu urbain, les immigrants illégaux et l'absence de précautions prises par les victimes.

Les suggestions issues de l'étude pour la prévention du crime visaient les stratégies de maintien de l'ordre, le maintien de l'ordre par l'ilotage, le maintien de l'ordre communautaire, des observatoires police-communauté, l'éducation anti-criminalité pour les jeunes et l'aide aux victimes.

Les stratégies de maintien de l'ordre mises en œuvre par les agents interrogés comprenaient les barrages routiers, les opérations conjointes avec les forces de défense et les agents de la circulation, les opérations de cordon, les perquisitions et les patrouilles. Les personnes interrogées au cours de l'étude n'ont pas fait mention de la prévention du crime (par exemple, dans la société civile) non dirigée par la police, ni le rôle de l'alcool et des armes à feu dans la criminalité, ni la réinsertion des délinquants (par exemple, pour aborder la récidive ou la diversion).

Les personnes interrogées lors de l'enquête ont proposé les solutions suivantes au problème de la délinquance: un service de police communautaire; le renforcement du maintien de l'ordre; un meilleur service du maintien de l'ordre; un plus grand effort d'éducation publique et l'amélioration de l'état socio-économique de la population.

BRIEFING SUR LE PROGRAMME JOHANNESBURG

Programme Johannesburg a été mis au point en réponse au taux élevé de la criminalité dans la ville (le plus élevé en Afrique du Sud) et parce que Johannesburg est la fenêtre à travers laquelle le monde observe l'Afrique du Sud. Nous pensons que le modèle du Programme Johannesburg permettra de mettre en place une structure efficace au sein de laquelle le programme d'amélioration des prestations (SAPS Service Delivery Improvement Programme - SDIP) pourra être appliqué.

Le programme comporte quatre volets principaux:

- service clients (service efficace quand des crimes sont signalés directement aux postes de police, ou envoi de la brigade volante);
- détection (s'occuper des crimes et des plaintes, des cas sur le rôle);
- renseignements sur la criminalité (rassemblement des renseignements, analyse, diffusion des renseignements aux inspecteurs, diffusion des renseignements sur les modes et les tendances criminelles à l'unité de la prévention du crime); et

- l'unité de la Prévention du crime (UPC).

Pour réaliser les objectifs du programme, il a été décidé de mettre l'accent sur cinq éléments: un maintien de l'ordre visible; les renseignements sur la criminalité; les enquêtes criminelles; l'utilisation des ressources; et la prestation de services. Ces améliorations ont été mises en œuvre en améliorant les comportements et par une formation basée sur le système de «l'inspecteur efficace» avec des registres de délits, la rationalisation et la vérification du traitement des documents, l'examen des rôles pour distinguer entre les crimes qui peuvent être élucidés et ceux qui ne le seront pas et le maintien de normes minimums pour les cas sur le rôle.

Programme Johannesburg comporte également d'autres projets:

- L'îlotage permet d'assurer un maintien de l'ordre organisé en petites zones plus faciles à contrôler ce qui facilite les contacts avec la communauté et sa participation. Il permet de mieux évaluer les besoins, d'identifier les causes profondes du crime et les facteurs qui y contribuent et de créer des profils détaillés des zones où ont lieu les délits, les éléments géographiques, les personnes impliquées, et les résidents.
- Le renseignement sur le crime a comme objet d'établir un système efficace pour rassembler et analyser les informations, pour assurer une formation en analyse des données, en utilisation de la base des données et en conduite d'entretiens et d'interrogations.
- Les Partenariats de soutien pour les postes de police (Support Partnership for Police Stations - SPPS) de l'organisation Business Against Crime assistent la police en apportant les ressources et le savoir-faire du monde des affaires, par exemple en adaptant les compétences en service clients des entreprises pour le soutien et l'amélioration de la prestation de services dans le cadre de la police.

LA DIVERSION

Gavin McFadyen, Siège national de la police, Nouvelle-Zélande

Le projet mené par la police pour la diversion des adultes (Police Adult Diversion Scheme) fait partie du processus d'inculpation en Nouvelle-Zélande. Après l'arrestation et l'inculpation des délinquants, et sous condition de satisfaire aux conditions de diversion, ils sont renvoyés par le tribunal en attendant une prise de décision sur leur diversion éventuelle. Si le délinquant satisfait à toutes les conditions, la police retire officiellement l'inculpation.

Les objectifs de la diversion sont:

- d'empêcher la récidive;
- d'éviter la condamnation/donner une seconde chance;
- la meilleure utilisation des ressources réduisant le nombre de cas de faible importance qui encombrant le système;
- d'éviter la durée, les coûts et le traumatisme d'un procès;
- une meilleure prestation de services envers les victimes;
- l'amélioration de la perception du service de police parmi le public, les victimes et les délinquants; et
- la réhabilitation des délinquants.

Le processus de diversion commence avec une lettre d'excuses adressée à la victime – nous pensons que l'acte d'offrir ses excuses aide le délinquant à affronter son comportement et de prendre conscience des effets qu'a eu celui-ci sur sa victime. Des dommages pour couvrir toutes dépenses raisonnables encourues par la victime sont payés le cas échéant, et quand aucune dépense n'a été encourue par la victime, un don est fait à une charité. L'assistance psychosociale n'est imposée que dans la minorité des cas, toutefois les inculpés se portent souvent volontaire. L'assistance psychosociale la plus fréquente est la gestion de la colère dans le cas des agressions ou les façons de faire face à l'abus de l'alcool ou des stupéfiants.

Des travaux d'intérêt général sont entrepris dans les cas où l'inculpé n'a pas les moyens de faire un don. La diversion permet à l'inculpé de travailler pour une organisation à but non lucratif et de remplir ainsi une «peine» plus appropriée sous la forme d'un travail d'intérêt général. Les autres conditions peuvent

comporter le couvre-feu, l'obligation de vivre à la maison ou l'interdiction de conduire un automobile.

Il est rare que la diversion échoue. La faible proportion d'inculpés qui ne satisfont pas aux conditions sont poursuivis en justice de la manière normale. Si les conditions sont satisfaites, la police retire officiellement l'inculpation et les empreintes digitales et les photographies sont détruites. Ce processus a permis la diversion de 12 000 inculpés en 1996, tandis que 147 000 ont été poursuivis en justice.

La diversion joue à l'avantage de nombreux secteurs de la population, par exemple:

- l'inculpé, en évitant sa stigmatisation par une condamnation en justice;
- la victime, car le processus passe par le consentement de la victime, ce qui lui donne un sentiment de contrôle sur le processus et lui permet d'obtenir une réparation adéquate et appropriée au dépens de l'inculpé;
- les communautés pour lesquelles les personnes en diversion doivent travailler;
- la police, par l'amélioration de la qualité du service qu'elle fournit aux inculpés et aux victimes; et
- le système de justice pénale car la charge de travail des tribunaux est un peu allégée et les ressources sont utilisées plus efficacement en évitant des condamnations inutiles.

Les pratiques pénales néo-zélandaises ont évolué au cours des quinze dernières années avec le développement d'initiatives informelles traitant de délits en dehors du système pénal classique. Deux tendances en sont issues: la continuation et même l'extension de l'utilisation des tribunaux classiques; et le développement de façons différentes de traiter les infractions qui ont leurs origines dans la communauté.

Le défi consiste à équilibrer l'extension du système existant avec les diverses nouvelles options pour trouver des solutions durables dans le cadre de la prévention du crime.

PARTIE 5 : LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA PRÉVENTION DU CRIME

Il est de plus en plus admis que les collectivités locales sont la clef de voûte de la prévention du crime. Elles peuvent rassembler les acteurs locaux et les instances gouvernementales et jouent ainsi un rôle de premier plan dans le démarrage et la direction de programmes de prévention du crime. L'habilitation des collectivités locales demeure néanmoins un défi, tout comme la fourniture des ressources nécessaires.

Les gens ont tendance à s'énerver; les deux choses qui assurent l'avenir des partenariats sont la PERSISTANCE et la PATIENCE

ELABORATION DE PROGRAMMES DE PRÉVENTION DU CRIME COMMUNAUTAIRE EFFICACES

John Blackmore, Community Safety and Empowerment, Royaume-Uni

Il y a trois éléments clefs pour la mise en œuvre efficace par les collectivités locales de programmes de prévention du crime: les conseillers municipaux, une approche institutionnelle et les coalitions.

Le premier élément clef est de s'assurer de l'appui politique des conseillers municipaux pour la prévention du crime. Dans la commune de Brent, à Londres, un comité spécial du conseil municipal a été établi pour que les questions et les décisions ayant trait à la sécurité de la communauté puissent être intégrées au système politique local. Le président actuel du comité prend fait et cause pour les travaux de sûreté communautaire vis-à-vis des autres conseillers et des agences extérieures, ce qui constitue une clef importante de la réussite.

Le second élément clef est l'importance d'une approche institutionnelle claire de la part de la collectivité locale face à la prévention du crime. Celle-ci doit être considérée comme étant une responsabilité centrale de tous les services de la commune. Elle doit, par exemple, être incluse dans la planification des services du Logement, de l'Education, de l'Environnement, des Sports et autres.

Le troisième élément clef est de faire en sorte que les collectivités locales prennent la tête dans le développement de partenariats pour la prévention du crime avec des agences tels que la police, les services de mise en liberté surveillée, le monde des affaires et les entreprises. Les partenariats ne sont pas faciles à mettre en œuvre, mais produisent des résultats. L'adoption d'une approche de partenariat est pratiquement devenue une condition préalable au Royaume-Uni pour l'obtention d'une aide de l'État pour des efforts de prévention du crime.

Il est évident depuis de nombreuses années que la police ne peut à elle seule assurer le maintien de l'ordre. Afin de pouvoir bien effectuer son travail, la police a besoin du soutien de la population, et en particulier de l'agence qui représente les habitants du quartier. A Brent, il existe plusieurs exemples de cette coopération, tels que l'échange de renseignements sur la délinquance entre la police et le conseil municipal, le programme national «Crimestoppers» et des projets de surveillance de quartier et de fierté de son quartier.

ACTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA PRÉVENTION DU CRIME

Rory Robertshaw, Safer Cities: Greater Johannesburg, Afrique du Sud

Le maintien de l'ordre au niveau des villes est devenu un des défis essentiels du gouvernement post-apartheid. A Johannesburg, où la criminalité est parmi la plus élevée, il existe un grand sentiment d'insécurité qui affecte le développement économique car la criminalité fait délaissier le centre-ville au profit des banlieues plus sûres. Le contrôle et la prévention du crime sont devenus des priorités nationales et le gouvernement a investi beaucoup de temps et de ressources à la restructuration du système de justice pénale.

La réduction de la criminalité doit cependant aller au-delà de la seule responsabilité de la police dans le cadre du maintien de l'ordre et doit comprendre des interventions de nature préventive pour réduire l'effet des facteurs sociaux et économiques qui contribuent à la criminalité. Dans la prévention du crime il y a la

possibilité d'entreprendre des actions interagences au plan local avec, par exemple, des collaborations avec des organisations non gouvernementales et les structures communautaires. Cette approche permet aussi d'aborder des modèles de justice alternatifs tels que des programmes de médiation et de diversion et des tribunaux communautaires.

La stratégie des collectivités plus sûres pour l'agglomération de Johannesburg est menée par le conseil municipal. Le but de ce projet est de réduire la criminalité et le sentiment d'insécurité, créant ainsi un environnement urbain plus sûr au sein duquel l'activité économique et la vie communautaire peuvent s'épanouir. Le projet est en train de développer un éventail de programmes ciblés de prévention du crime en collaboration avec toutes les parties intéressées sur le plan local, provincial et national. Sont inclus la police, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et les groupements communautaires. Le processus de définition de ce projet «Villes plus sûres» comporte les étapes suivantes:

Diagnostic détaillé de la criminalité - L'enquête auprès des victimes en est un exemple. Ce processus n'est pas une opération ponctuelle et doit être menée sur le long terme afin d'évaluer de façon continue et de rendre compte des nouvelles données d'un milieu en perpétuelle évolution.

Elaboration de partenariats - Il est nécessaire d'adopter une approche souple et dynamique à la mise en œuvre de partenariats et d'inclure une grande diversité d'acteurs, surtout issus de la communauté, dans la conception, le développement et l'application de projets sur le plan local. L'on devrait aussi essayer d'éviter toute formalisation excessive aux débuts des projets.

Elaboration de la stratégie - Celle-ci doit découler des résultats de la diagnostique. Les domaines suivants à Johannesburg doivent, entre autres, faire l'objet d'une attention particulière:

- rendre l'environnement moins propice au crime;
- développer une culture de prévention du crime;
- soutenir le maintien de l'ordre préventif; et
- fournir aux victimes les informations et les outils

dont elles ont besoin et empêcher la victimisation.

Mise en œuvre et évaluation - Quelques exemples de programmes entrepris:

- l'application des arrêtés municipaux tels que ceux qui traitent du commerce en plein air et des permis de vente des boissons alcooliques;
- un tribunal spécial pour traiter les cas d'infractions aux arrêtés municipaux, améliorant ainsi le traitement par le tribunal des récidivistes en infraction aux arrêtés municipaux;
- soutien du service de police sud-africain;
- gardiens de voitures; et
- mettre l'accent sur le contrôle et l'évaluation.

Irene Cowley, NICRO, Afrique du Sud

Un forum de la prévention du crime a été établi par le Conseil municipal transitionnel de Pietermaritzburg-Msunduzi en 1996 pour s'attaquer à la menace que faisait planer la criminalité sur le développement de la ville. Le forum a mis en place une équipe de travail sur la criminalité pour examiner les divers programmes de prévention du crime proposés, pour développer une stratégie coordonnée qui empêcherait la duplication des services et pour promouvoir la coopération entre les différentes parties intéressées parmi la collectivité. L'équipe de travail a mis en place un collectif de tutelle comprenant des représentants des collectivités locales, l'administration provinciale, les partis politiques, le monde des affaires, les syndicats et les organisations religieuses et communautaires, désigné le Anti-Crime Network (réseau contre la criminalité).

Ce réseau sert d'organisation plénière avec des termes de référence étendus et son équipe de gestion agit en sa capacité de contrôle et de conseil. L'équipe de gestion (Anti-Crime Management Team) comprend des représentants de l'État, des collectivités locales, du monde des affaires et d'organisations communautaires et a rédigé une déclaration de mission et a élaboré une stratégie locale de prévention du crime, de coordination et d'application. L'équipe, tout en dirigeant le réseau lui-même, a aussi conduit un audit des projets et

stratégies de prévention du crime et s'est penchée sur l'identification des lacunes dans les services et l'initiation des projets, ainsi que dans la gestion du réseau lui-même.

Le réseau Anti-Crime Network comporte actuellement une structure organisationnelle, une vision et une déclaration de mission, des membres et des représentants tirés de tous les secteurs et des réunions mensuelles régulières. NICRO a reçu une subvention du Conseil municipal transitionnel pour assumer le rôle de facilitateur du projet. Le Conseil municipal transitionnel a donné la direction des efforts pour s'attaquer au problème de la criminalité et a incorporé des éléments destinés à assurer son succès, compte tenu du fait qu'une direction et une communication efficaces entre les membres et le forum est réalisée par la participation d'acteurs clefs tirés de la communauté.

Kelvin Barichiev, Conseiller municipal,
Pietermaritzburg-Msunduzi, Afrique du Sud

Compte tenu de la grave menace que la criminalité faisait peser sur le développement de la ville, le Conseil municipal transitionnel de Pietermaritzburg-Msunduzi a mis au point un processus qui a donné naissance au Réseau intersectoriel anti-crime (voir ci-dessus). Ce réseau a conçu les six projets principaux suivants:

Opération Sûreté - Elle comporte des observatoires police-communauté ainsi que l'opération «Vimba», un programme qui encourage les gens à signaler les délits. Un système d'appels gratuits géré par les pompiers a été mis en place pour recevoir les appels destinés à la police, aux ambulances, aux pompiers et aux services de secours d'urgence ainsi qu'aux agents de la circulation. Plusieurs centres d'appels ont été établis pour faciliter l'accès à ce service.

Vous ne commettez pas de délits - Plusieurs groupes, tels les Chrétiens contre le crime, la Religion contre le crime, la police, les ministères de l'Education, de la Culture, de la Sécurité sociale, et le conseil municipal transitionnel se penchent sur des programmes pour:

- éduquer les enfants et la jeunesse;

- fournir des stratégies de diversion pour la jeunesse; et
- encourager une vie de famille saine et paisible.

Des emplois sur place pour ceux qui habitent sur place - La criminalité est souvent liée à la misère, à la faim et au sentiment de désespoir. La création d'emplois est donc un élément essentiel de la prévention du crime. Le Conseil a ainsi élaboré un Programme de développement économique local, qui est en train de lancer des projets à caractère économique et de créer des partenariats avec des entreprises locales. Parmi les autres initiatives sont le gardiennage des voitures, la formation aux compétences et la formation continue et la création d'endroits précis pour embaucher la main d'œuvre temporaire.

La vie après la prison - Les condamnés ont souvent énormément de difficultés à se réinsérer dans la population, ce qui peut les pousser à la récidive. Des programmes sont en cours d'élaboration pour s'occuper de la formation et de la préparation des ex-condamnés et également pour éduquer la communauté sur la manière de les réintégrer.

Centre de soutien aux victimes - Un centre administré par des bénévoles a été établi. Il existe également des programmes d'accueil de victimes menés par les organisations Battered Women, Street Children, Life Line, et Child Line.

Nouvelles anti-crime - Il est important de gagner le soutien et la compréhension de la population. Il est donc essentiel d'attirer l'attention du public sur les efforts qui sont faits. Le Conseil coordonne le rassemblement des informations provenant de tous les secteurs pour leur diffusion dans les médias.

Carolyn Whitzman, Toronto Task Force on
Community Safety, Canada

C'est au sein de leurs communautés et de leurs quartiers que la sécurité des gens se maintient ou se dégrade. Une communauté plus sûre peut être créée dans un quartier où les garçons adolescents ont un endroit pour se réunir et

apprendre des compétences; où les femmes qui sont victimes de mauvais traitements au foyer ont un lieu d'accueil sûr pour une aide mutuelle; et où les familles ont un lieu de rencontre. Le succès de Toronto dans ses initiatives de Ville sûre est le résultat d'un processus à quatre phases.

Phase 1: 1988-1991 - Le Comité de Ville sûre est né à la suite d'un rapport par des conseillers municipaux au sujet d'un groupe de femmes d'un quartier qui avaient été terrorisées par un violeur en série. Compte tenu de ses origines, le Comité de Ville sûre a visé la violence publique contre les femmes. Parmi les initiatives prises au cours des trois premières années l'on peut citer: des ateliers de planification pour une ville sûre et la mise au point de directives et d'arrêtés municipaux pour les parkings souterrains établissant des normes de base pour l'éclairage et l'entretien.

Phase 2: 1991-1994 - Le rapport de deuxième phase, rédigé par le Comité de ville sûre, à la suite d'une enquête auprès d'environ 120 groupes communautaires, a posé la question «Que faites-vous pour rendre la ville plus sûre et comment la ville peut-elle aider?» Le Comité a élargi son mandat pour viser tous les groupes fragiles. La recommandation la plus importante issue de ce rapport était l'établissement d'un programme de \$500 000 dénommé «Briser le cycle de la violence». De petites sommes ont été déboursées pour soutenir des initiatives tels que des haltes-accueil, des ateliers et des classes d'autodéfense. En 1994 une conférence dénommée «Réussites: rendre les communautés plus sûres» a été tenue pour rassembler les initiatives de sécurité communautaire réussies. Une vidéo et un matériel de formation sur l'agression et le harcèlement sur les lieux du travail ont été produits.

Phase 3: 1994-1997 - Au cours de cette phase, plusieurs initiatives connexes ont été rassemblées sous la houlette du bureau Ville saine. Les domaines comprenaient la consommation des stupéfiants, les rapports communautaires et raciaux et les personnes âgées. Ce modèle de Ville saine a mis au point des stratégies comprenant le rapprochement du gouvernement et des citoyens à des fins de collaboration; l'étude des origines de la criminalité; l'intégration de problèmes connexes tels que la consommation des stupéfiants, les

crimes de la haine, l'emploi des jeunes; et l'étude de la sécurité des communautés en fonction des problèmes économiques, environnementaux et d'égalité.

Phase 4: 1997-2000 - Un Groupe de travail sur la sécurité communautaire a été mis sur pied suite à la fusion de la Ville de Toronto et de cinq municipalités suburbaines. Il comporte des représentants de tous les secteurs de la communauté tels que des conseillers municipaux, des représentants d'organisations communautaires et de groupes de quartier, la police, les écoles et les agences représentant les enfants, les jeunes, les femmes et les handicapés. La stratégie actuelle est divisée en quatre phases avec évaluation en continue. Au cours de la première phase, celle de l'identification des problèmes, un questionnaire a été distribué afin d'établir quelles étaient, à l'avis de la communauté, les questions de sécurité communautaire les plus importantes. La deuxième phase sera l'établissement d'un inventaire des ressources actuelles et potentielles. La troisième phase sera une analyse basée sur les résultats de l'enquête sur les problèmes et les ressources potentielles. Enfin, des directives pour guider les actions seront présentées dans un rapport final accompagné de recommandations.

Maria Rangiawha-Rautangatu, Safer Hamilton, Nouvelle-Zélande

Le développement des rapports et l'établissement et le maintien d'une compréhension mutuelle entre les Maoris et les Pakeha (blancs) sont des éléments essentiels dans la mise au point de programmes de prévention du crime. La violence dans la famille est un problème important parmi les peuples maoris qui les ont séparés de leur «Grandeur» et de leurs valeurs propres.

Le programme de Matua Whaangai fournit des services de soutien aux Maoris à Hamilton. Un composant essentiel dans la réussite de cette thérapie est qu'elle est conduite par des Maoris eux-mêmes, pour des Maoris, ce qui fait en sorte qu'ils se retournent vers leurs propres qualités culturelles pour s'attaquer et venir à bout des défis sociaux en utilisant des moyens appropriés tels que l'éducation, les pratiques culturelles traditionnelles, les représentations traditionnelles et un système de